[redacted]





Termsheet en date du 05.03.2013
COSI (Collateral Secured Instruments)

Offre au Public: CH
Optimisation de la performance
Gamme de produits de ASPS: 1230
Produits Dérivés Nantis

2.55% Multi Barrier Reverse Convertible on Banco Santander, Bouygues, LAGARDERE S.C.A., STMicroelectronics

Participation à la baisse de 150.00% - Observation de la barrière pour chacun des sous-jacents à maturité uniquement - Remboursement par anticipation - Coupon Conditionnel de 2.55% - Coupon à Effet Mémoire - Coupon Garanti

Date de constatation finale 19.10.2017; émis en EUR; coté à SIX Swiss Exchange AG

Ce produit est garanti selon les dispositions du «contrat-cadre pour les certificats garantis par nantissement» de la SIX Swiss Exchange SA («contrat-cadre»). De plus amples informations sur le nantissement sont données dans la rubrique: "Informations sur le nantissement"
Les investisseurs intéressés doivent considérer les importants facteurs de risques et se référer à la section "Risques significatifs" ci-dessous et à la section "Risk Factors" du Programme pour les facteurs de risques à prendre en compte.
Ce produit est un produit dérivé financier. Il ne peut être qualifié de parts d'un placement collectif au sens des art. 7 ss. de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et par conséquent, n'est donc ni enregistré ni surveillé par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les investisseurs ne profitent pas de la protection prévue par la LPCC à leur égard.

I. Descriptif du produit

Anticipation de l'investisseur
Les Sous-jacents sont négociés à un cours stable.
L'Évènement de Barrière n'aura pas lieu.

Description du produit
Ce produit offre à l'investisseur une possibilité périodique de recevoir un Montant du coupon conditionnel (avec effet mémoire) et un Coupon sans égard à la performance du Sous-jacent. De plus, le produit peut être remboursé par anticipation si les conditions requises sont remplies à l'une des Dates de constatation de remboursement par anticipation prédéfinies. Si aucun Remboursement anticipé n'a eu lieu l'investisseur recevra un nombre prédéfini du Sous-jacent ou, le cas échéant, un Paiement en espèces dans la Devise de paiement, comme décrit dans la rubrique "Remboursement" ci-après.
Le risque de perte du produit est plus élevé (Participation à la baisse) que pour le Sous-jacent, si un Évènement de Barrière a eu lieu.

Sous-jacents

Sous-jacent	Bourse de référence	Ticker Bloomberg	Cours de constatation initiale (100%)*	Barrière (45.00%)*	Seuil de remboursement par anticipation (75.00%)*
BANCO SANTANDER SA - ES0113900J37	Madrid Stock Exchange	SAN SQ	EUR 14.94	EUR 6.72	EUR 11.21
BOUYGUES SA - FR0000120503	Euronext Paris	EN FP	EUR 49.94	EUR 22.47	EUR 37.46
LAGARDERE S.C.A. - FR0000130213	Euronext Paris	MMB FP	EUR 52.75	EUR 23.74	EUR 39.56
STMICROELECTRONICS NV - NL0000226223	Euronext Paris	STM FP	EUR 12.27	EUR 5.52	EUR 9.20

Détails du produit

Numéro de valeur	**19538569**
ISIN	**CH0195385692**
Symbole SIX	**EFGDMF**
Prix d'émission	29.90%
Taille d'émission	EUR 10'000'000 (peut être augmentée à tout moment)

** les niveaux sont exprimés en pourcentage de la Cours de constatation initiale*

Date de constatation initiale 19.10.2012 FINI	Premier jour de négociation à la bourse 18.11.2012 échangé	Observation de la Barrière 19.10.2017	Barrière Banco Santander (45.00%)	Barrière Bouygues (45.00%)	Barrière LAGARDERE S.C.A. (45.00%)	Barrière STMicroelectronics (45.00%)
Coupon Garanti EUR 25.50 27.11.2012 PAYÉS	Date de constatation finale 19.10.2017					

UK75: 59ef80a2-d5e4-43a1-8178-4372d6575040 - 83513743

[redacted]

Valeur Nominale	EUR 1'000
Devise de paiement	EUR
Participation à la baisse	1.50
Part d'investissement ("bond-floor") lors de l'émission	95.04% (taux implicite: 1.03%)
Coupon Garanti	83.45% p.a. Le Coupon est divisé en deux composantes pour des raisons fiscales suisses: Composante d'intérêts 1.03% p.a. Composante Option Premium 82.42% p.a.
Période de Coupon Garanti	16.11.2012 - 27.11.2012
Montant(s) de coupon et Date(s) de paiement de Coupon Garanti	Coupon(s) Garanti(s) par produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de paiement du coupon. EUR 25.50 payé le 27.11.2012
Montant du coupon conditionnel	2.55%

A condition qu'à la date de constatation de déclenchement du coupon respective, un évènement de déclenchement du coupon ait lieu, l'Investisseur reçoit un Montant du coupon conditionnel à la Date de paiement du coupon, calculé selon la formule suivante:

$$\text{Valeur Nominale} \times \left[\sum_{i=n+1}^{N} \text{Coupon conditionnel}_i \right]$$

Où:
"n" est le nombre correspondant à la dernière Date de Paiement de Coupon où un versement de coupon a eu lieu. Si aucun paiement de coupon n'a eu lieu jusqu'à la présente Date d'Observation de Coupon, la valeur "n" sera égale à zéro.
"N" est le nombre correspondant à la Date d'observation de coupon actuelle, selon le tableau ci-dessous.

Dates

Date de constatation initiale	19.10.2012
Date d'émission	16.11.2012
Premier jour de négociation à la bourse	16.11.2012
Dernier Jour de négociation/heure	19.10.2017 / Clôture de la bourse
Date de constatation finale	19.10.2017 (sous réserve des dispositions en cas de turbulences de marché)
Date de remboursement	16.11.2017 (sous réserve des dispositions en cas de perturbations de paiement)

Dates de constatation de déclenchement et de paiement du coupon conditionnel

N	Date de constatation de déclenchement du coupon	Seuil de déclenchement du coupon[a]	Date de paiement du coupon	Coupon conditionnel$_i$
1	19.04.2013	Aucun	26.04.2013	2.55%
2	19.07.2013	Aucun	26.07.2013	2.55%
3	21.10.2013	55.00%	28.10.2013	2.55%
4	20.01.2014	55.00%	27.01.2014	2.55%
5	22.04.2014	55.00%	28.04.2014	2.55%
6	21.07.2014	55.00%	28.07.2014	2.55%
7	20.10.2014	55.00%	27.10.2014	2.55%
8	19.01.2015	55.00%	26.01.2015	2.55%
9	20.04.2015	55.00%	27.04.2015	2.55%
10	20.07.2015	55.00%	27.07.2015	2.55%
11	19.10.2015	55.00%	26.10.2015	2.55%
12	19.01.2016	55.00%	26.01.2016	2.55%
13	19.04.2016	55.00%	26.04.2016	2.55%

[a]les niveaux sont exprimés en pourcentage de la Cours de constatation initiale. "None" signifie que le Coupon conditionnel sera payé dans tous les cas si le produit n'est past remboursé par anticipation.
** la dernière date de constatation de déclenchement du coupon correspond à la Date de constatation finale*
*** la dernière Date de paiement du coupon correspond à la Date de remboursement*



[redacted]

N	Date de constatation de déclenchement du coupon	Seuil de déclenchement du coupon[a]	Date de paiement du coupon	Coupon conditionnel
14	19.07.2016	55.00%	26.07.2016	2.55%
15	19.10.2016	55.00%	26.10.2016	2.55%
16	19.01.2017	55.00%	26.01.2017	2.55%
17	19.04.2017	55.00%	26.04.2017	2.55%
18	19.07.2017	55.00%	26.07.2017	2.55%
19	19.10.2017*	55.00%	16.11.2017**	2.55%

[a]les niveaux sont exprimés en pourcentage de la Cours de constatation initiale. "None" signifie que le Coupon conditionnel sera payé dans tous les cas si le produit n'est past remboursé par anticipation.
** la dernière date de constatation de déclenchement du coupon correspond à la Date de constatation finale*
*** la dernière Date de paiement du coupon correspond à la Date de remboursement*

Dates de constatation de remboursement par anticipation et Dates de remboursement anticipé

	Date de constatation de remboursement par anticipation	Date de remboursement anticipé
1	21.01.2013	28.01.2013
2	19.04.2013	26.04.2013
3	19.07.2013	26.07.2013
4	21.10.2013	28.10.2013
5	20.01.2014	27.01.2014
6	22.04.2014	28.04.2014
7	21.07.2014	28.07.2014
8	20.10.2014	27.10.2014
9	19.01.2015	26.01.2015
10	20.04.2015	27.04.2015
11	20.07.2015	27.07.2015
12	19.10.2015	26.10.2015
13	19.01.2016	26.01.2016
14	19.04.2016	26.04.2016
15	19.07.2016	26.07.2016
16	19.10.2016	26.10.2016
17	19.01.2017	26.01.2017
18	19.04.2017	26.04.2017
19	19.07.2017	26.07.2017
20	19.10.2017*	16.11.2017**

** la dernière Date de constatation de remboursement par anticipation correspond à la Date de constatation finale*
*** la dernière Date de remboursement anticipé correspond à la Date de remboursement*

Si l'une des Dates de constatation de remboursement par anticipation/de constatation de déclenchement du coupon définies ci-dessus n'est pas un Jour de négociation pour un certain Sous-jacent, la Date de constatation de remboursement par anticipation/de constatation de déclenchement du coupon sera le prochain Jour de négociation pour le Sous-jacent respectif. Les conditions et termes généraux 9 du Programme s'appliquent également aux Dates de constatation de remboursement par anticipation/de constatation de déclenchement du coupon comme si elles étaient des Dates de constatation finale. Si l'une des Dates de remboursement anticipé/de paiement du coupon définies ci-dessus n'est pas un Jour ouvrable, le prochain Jour ouvrable sera utilisé.

[redacted]

Remboursement

Coupon(s) Garanti(s) par produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de paiement du coupon.
A condition qu'aucun Remboursement anticipé n'ait eu lieu à l'une des Dates de constatation de remboursement par anticipation antérieures, l'Investisseur a le droit de recevoir aux Dates de paiement du coupon correspondantes les Montants du coupon conditionnel, selon les conditions dans la rubrique "Montant du coupon conditionnel".
A condition qu'aucun Remboursement anticipé n'ait eu lieu à l'une des Dates de constatation de remboursement par anticipation prédéfinies, l'Investisseur a le droit de recevoir de l'Émetteur à la Date de remboursement par produit:

Scénario 1	Si un Évènement de Barrière n'a pas eu lieu, l'Investisseur recevra un Paiement en espèces dans la Devise de paiement d'un montant égal à: Valeur Nominale
Scénario 2	Si un Évènement de Barrière a eu lieu l'Investisseur recevra un Paiement en espèces dans la Devise de paiement d'un montant égal à: MAX(0; Valeur Nominale × (100% + Participation à la baisse × (La plus Mauvaise performance - 1)))
Cours de constatation initiale	Un prix relatif au Sous-jacent concerné et observé dans le passé sur la Bourse de référence, comme déterminé par l'Agent de calcul.
Cours de constatation finale	Cours de clôture officiel du Sous-jacent respectif à la Date de constatation finale à la Bourse de référence, comme déterminé par l'Agent de calcul.
La plus Mauvaise performance	Pour chaque Sous-jacent la performance est calculée en divisant son Cours de constatation finale par le Cours de constatation initiale respectif. La plus mauvaise performance correspond à la valeur la plus basse ainsi calculée, comme déterminée par l'Agent de calcul.
Évènement de Barrière	Un Évènement de Barrière sera considéré comme survenu lorsque le Cours de constatation finale d'un ou de plusieurs Sous-jacents est au niveau de ou au dessous de leur Barrière respective comme raisonnablement déterminé par l'Agent de calcul.
Remboursement anticipé	A condition que, à l'une des Dates de constatation de remboursement par anticipation prédéfinies, les cours de clôture officiels de tous les Sous-jacents soient supérieurs à leurs seuils de remboursement par anticipation, un Remboursement anticipé aura lieu et le produit expirera immédiatement. L'Investisseur recevra à la Date de remboursement anticipé concernée un Paiement en espèces égal à: Valeur Nominale. Aucun paiement supplémentaire ne sera effectué.
Evènement de déclenchement du coupon	Un évènement de déclenchement du coupon sera considéré comme ayant eu lieu si à l'une des Dates de constatation de déclenchement du coupon, les cours de clôture officiels de tous les Sous-jacents sont supérieurs à leurs seuils de déclenchement du coupon, comme raisonnablement déterminé par l'Agent de calcul.

Informations Générales

Émetteur	EFG Financial Products AG, Guernsey Branch
Donneur de sûretés (COSI)	EFG Financial Products AG, Guernsey Branch
Chef de file	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Agent de calcul	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Service de paiement	EFG Financial Products AG, Zurich, Suisse
Commissions	Relevant Fees (comme définies dans l'article 27 des "General Terms and Conditions" qui font partie du "Programme")
Cotation/Bourse	SIX Swiss Exchange AG; négocié à Scoach Schweiz AG La cotation sera demandée.
Marché secondaire	Les indications du prix journalier seront accessibles de 09:15 - 17:15 CET sur www.efgfp.com, Thomson Reuters [SIX Symbol]=EFGZ ou [ISIN]=EFGZ et Bloomberg [ISIN] Corp ou EFGZ.
Type de cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés dirty, c'est-à-dire le montant couru du coupon est inclus dans les prix.
Type de cotation	Les prix du marché secondaire sont cotés en pourcentage.
Méthode de calcul des intérêts	30/360; non ajusté; accumulé pendant chaque période de coupon (date de début inclues et date de fin exclue)
Type de paiement	Paiement en espèces
Investissement minimum	EUR 1'000
Négoce minimum	EUR 1'000

[redacted]

Restrictions de vente	Aucune action n'a été ou ne sera entreprise permettant une offre des produits au public ou la possession ou distribution de matériel d'offre en relation avec les produits dans toute juridiction où une telle action est requise. Par conséquent, toute offre, vente, ou livraison des produits, ou distribution ou publication de matériel d'offre lié aux produits, ne peut être faite que dans toute juridiction conforme aux lois et réglementations applicables, ceci n'imposant aucune obligation aux Parties à l'émission ou l'Agent de calcul. Les juridictions les plus importantes où les produits ne peuvent être distribués sont EEA, Royaume-Unis, Hong Kong, Singapour. Les produits ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis, ou auprès, ou pour le compte ou au bénéfice, d'un ressortissant des Etats-Unis (tel qu'il est défini dans la Règlementation S). Informations détaillées sur les Restrictions de Vente sont disponibles dans le Programme sur le site internet www.efgfp.com.
Chambre de compensation	SIX SIS SA, Euroclear, Clearstream
Dépositaire	SIX SIS SA
Offre au Public	Suisse
Matérialisation	Droits-valeurs
Droit applicable/for juridique	Suisse/Zurich

Dans le présent document la définition "Partie(s) à l'émission" désigne l'émetteur, comme défini dans la section "Informations Générales"

Impôts Suisses

Droit de timbre suisse	Au regard du droit de timbre de négociation suisse, le produit est assimilé à une obligation. Dès lors, toute transaction sur le marché secondaire sera en principe soumise au droit de timbre de négociation suisse (TK22).
Impôt fédéral direct suisse (pour les personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse)	Il s'agit d'un produit qualifié de transparent, à intérêt unique prépondérant (IUP). Par conséquent, pour les personnes physiques dont le domicile fiscal est en Suisse et qui détiennent ce produit dans leur patrimoine personnel, tant la part d'intérêt du coupon au moment du paiement que l'augmentation de valeur de la partie obligataire (déterminée selon la méthode de la différence modifiée) au moment de la vente, respectivement du remboursement, seront soumis à l'impôt fédéral direct. La valeur de la partie obligataire au moment de l'émission s'élève à la Part d'investissement ("bondfloor") lors de l'émission par unité. Un investisseur qui achète le produit lors de l'émission et le garde jusqu'au Remboursement est taxé sur la différence entre la Part d'investissement ("bondfloor") à la Date d'émission et la Date de remboursement. Par contre, la part de prime du coupon représente un gain en capital qui, pour les investisseurs susmentionnés, n'est pas soumis à l'impôt fédéral direct. L'imposition du revenu au niveau cantonal et communal peut différer du traitement fiscal de l'impôt fédéral direct. Toutefois, de manière générale, l'imposition du revenu est la même.
Impôt anticipé suisse	Ce produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé suisse.
Fiscalité de l'épargne UE	Pour les services de paiement suisses, la partie intérêt des coupons est soumise à la retenue d'impôt UE (TK6).

Ces informations fiscales ne sont juridiquement pas valables, elles n'ont pour but que de donner un aperçu général des éventuelles conséquences fiscales liées à ce produit à la Date d'émission. Les lois fiscales et la pratique des administrations fiscales peuvent changer, parfois avec un effet rétroactif.

Il est conseillé à tout détenteur actuel ou futur de produits de s'enquérir auprès de son propre conseiller fiscal des conséquences fiscales suisses que l'acquisition, la détention, la disposition, l'échéance ou l'exercice, respectivement le remboursement du produit pourrait avoir à son égard. Les Partie(s) à l'émission et le Chef de file déclinent toute responsabilité en relation avec d'éventuelles conséquences fiscales.

Mise à jour des informations sur le « bondfloor » : si un produit est composé d'un « bondfloor » (comme défini dans les sections «Détails du produit» et «Impôts Suisses» ci-dessus), toutes les informations relatives à ce dernier sont disponibles sur le site internet de l'Administration fédérale des contributions (AFC): www.ictax.admin.ch

Documentation du produit

La Termsheet indicative comprend les informations nécessaires pour une prospectus simplifié provisoire conformément à l'article 5 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (« LPCC »). La Termsheet qui sera disponible au plus tard à la date d'Emission, ainsi que la Final Termsheet comprennent les informations nécessaires pour un prospectus simplifié définitif conformément à l'article 5 LPCC. Les Termsheets « Indicatives/Finales » signalées comme « Placement Privé » ne peuvent pas être considéré respectivement comme des prospectus simplifiés provisoires ou définitives.

La Termsheet contient un résumé d'informations sélectionnées en rapport avec le produit et sert seulement d'information. Seule la Final Termsheet en anglais, accompagnée du Programme dérivé de l'émetteur respectif valable à la date de constatation initiale et contenant tous les termes et conditions dans sa dernière version (le "Programme") forment la documentation complète et juridiquement contraignante relative au produit (la "documentation du produit"). Ainsi, la Final Termsheet doit toujours être lue avec le Programme. Les termes utilisés dans la Final Termsheet, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens que leur donne le Programme.

Les avis aux investisseurs concernant le produit sont valablement fournis aux investisseurs, conformément aux termes et conditions du Programme. De plus, tout changement concernant les termes et conditions du produit sera publié sur la

[redacted]

Termsheet appropriée sur le site web www.efgfp.com dans la section «Produits» ou, pour les produits listés, sous toute autre forme autorisée par les règles et régulations de la SIX Swiss Exchange SA. Les avis aux investisseurs concernant les Parties à l'émission seront publiés dans la section « Présentation » sur le site web www.efgfp.com et/ou sur le site web de la Partie à l'émission en cause.

Pendant toute la durée du produit, la documentation relative peut être commandée gratuitement auprès du Chef de file, Brandschenkestrasse 90, P.O. Box 1686, CH-8027 Zurich (Suisse), via téléphone (+41-(0)58-800 1000*), fax (+41-(0)58-800 1010) ou via e-mail (termsheet@efgfp.com). Veuillez noter que tous les appels effectués sur les numéros marqués d'un astérisque (*) sont enregistrés. En appelant un tel numéro, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

II. Perspectives de gains et de pertes

Ce produit relève de la catégorie «Produit de Rendement" ce qui signifie qu'il y a une limite supérieure au profit qu'un Investisseur peut réaliser avec ce produit. Lors du remboursement l'Investisseur peut recevoir un montant maximum correspondant à son capital investi (hors frais de transaction ou autres), majoré de paiements supplémentaires (garantis et / ou conditionnels), tels que paiements de coupon ou de participation, bonus ou autres.

En ce qui concerne les risques de perte, l'Investisseur est exposé à l'évolution négative du/des Sous-jacent(s), particulièrement si le produit a perdu toute protection conditionnelle du capital (telle que barrière, strike). Cela peut (même si un événement stop-loss a eu lieu) conduire à une perte partielle ou totale de son investissement.

Veuillez-vous référer aux sections "Description du produit" et "Remboursement" pour obtenir des informations plus détaillées sur les caractéristiques de ce produit.

III. Risques significatifs

Facteurs de risque relatifs au produit

Le risque de perte du produit est plus élevé (Participation à la baisse) que pour le Sous-jacent, si un un Évènement de Barrière a eu lieu. L'Investisseur pourrait perdre le total du capital investi, même si la valeur du Sous-jacent ayant la plus mauvaise performance n'atteint pas zero. Coupon(s) Garanti(s) par produit sera (seront) payé(s) dans tous les cas à la Date respective de paiement du coupon.

Facteurs de risque additionnels

Les Investisseurs intéressés doivent s'assurer qu'ils comprennent la nature de ce produit et l'étendue des risques auxquels ils s'exposent en s'en rendant acquéreurs. Ils devraient par ailleurs considérer le caractère approprié de l'investissement dans le produit à la lumière de leurs propres circonstances et conditions financières. Le produit comporte un risque élevé, y compris le risque potentiel d'expirer sans aucune valeur. Les Investisseurs potentiels doivent être préparés, dans certaines circonstances, à une perte totale du capital investi pour acquérir le produit. Les Investisseurs intéressés doivent considérer les importants facteurs de risque suivants et se référer à la section "Facteurs de risque" du Programme pour des détails sur les facteurs de risque à prendre en compte.

Ceci constitue un produit structuré qui comprend des éléments dérivés. Les investisseurs devraient s'assurer que leurs conseillers ont vérifié que ce produit est approprié pour leur portefeuille à la lumière de la situation financière, l'expérience d'investissement et les objectifs d'investissement de l'investisseur.

Les termes et conditions du produit peuvent être sujets à modification pendant la durée de vie du produit, comme prévu dans le Programme.

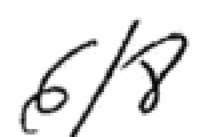
Les Investisseurs dont la devise habituelle n'est pas la devise dans laquelle le remboursement du produit es effectué doivent être conscients du risque de change. La valeur du produit peut ne pas corréler avec celle du/des Sous-jacent(s).

Risques de marché
L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit. En outre, il existe le risque que des évènements perturbateurs concernant le(s) sous-jacent(s) et/ou des dysfonctionnements des bourses ou des marchés (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres évènements non prévisibles surviennent pendant la durée des produits ou à leur échéance. De tels évènements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits.

Risques de crédit des Parties à l'émission
Le risque de crédit de l'émetteur est seulement atténué grâce au nantissement. En guise de nantissement pour ce produit, des titres ont été déposés à SIX SIS SA en faveur de SIX Swiss Exchange SA. En cas d'insolvabilité de l'émetteur les titres déposés seront utilisés pour le remboursement du produit.

Les investisseurs potentiels doivent prendre en considération le fait que l'émetteur n'est pas noté par les agences de notation de crédit, c'est-à-dire qu'il n'existe aucune notation pour l'émetteur.

Marché secondaire
L'Émetteur et/ou le Chef de file ou toute partie tierce nommée par l'Émetteur, entend, dans des conditions normales de marché, proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le produit, en accord avec les obligations de cotation en continu pour produits COSI. Toutefois, l'Émetteur et/ou le Chef de file, comme prévu, se réservent le droit de cesser de proposer des cours acheteur et vendeur si des circonstances de marché exceptionnelles venaient à survenir, et ce pendant la durée durant laquelle ces circonstances subsisteront. Dans des conditions spéciales de marché, quand l'Émetteur et/ou le Chef de file n'est/ne sont pas en situation de réaliser des transactions de couverture (hedging transactions),



[redacted]

ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'Émetteur et/ou du Chef de file.

Informations additionnelles/Disclaimer

Surveillance prudentielle
EFG Financial Products AG, Guernsey Branch, est titulaire d'une licence de la Guernsey Financial Services Commission („GFSC").

Conflits d'intérêts
Les Parties à l'émission et/ou le Chef de file et/ou des tiers agissant en leur nom, selon les cas, peuvent, pour leur compte ou le compte de tiers, avoir des positions dans, ou pourrait acheter ou vendre, ou être un teneur de marché aussi bien qu'être actif des deux côtés du marché en même temps, pour tous titres, devises, instruments financiers ou autres biens Sous-jacents aux produits auxquels ce document est relatif. Les activités de négoce et/ou de couverture relatives à cette transaction peuvent avoir un impact sur le prix du Sous-jacent et peuvent affecter la vraisemblance du franchissement d'une éventuelle Barrière.

Rémunérations aux Tiers
Dans certaines circonstances, l'Émetteur et/ou le Chef de file peuvent vendre le produit à des institutions financières ou à des intermédiaires à un prix inférieur au Prix d'émission ou rembourser un certain montant à de telles institutions financières ou à de tels intermédiaires (en référence à la section "Informations Générales" où il est stipulé que de telles commissions seront révélées, si cela est applicable).

De plus, pour certains services rendus par les partenaires de distribution et en vue d'améliorer la qualité et le service relatifs aux produits, l'Émetteur et/ou le Chef de file peuvent être amenés à payer des commissions à ces Tierces parties.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Pas d'offre
La Termsheet indicative est fournie principalement à titre informatif et ne constitue ni une offre, ni une incitation à présenter une offre, ni une recommandation d'achat de produits financiers.

Pas de représentation
L'Émetteur, le Chef de file et des tiers agissant en leur nom ne représentent ni ne garantissent les informations contenues dans le présent document et qui proviennent d'une source indépendante.

Informations sur le nantissement

COSI® Collateral Secured Instruments – Investor Protection engineered by SIX. Les produits COSI® sont des produits structurés présentant un risque d'émetteur minime. Cette protection est réalisée par une garantie par nantissement. Les investisseurs bénéficient ainsi d'une protection élevée sur le capital investi.

Le produit (ci-après «produit garanti par nantissement») est garanti selon les dispositions du «contrat-cadre pour les certificats garantis par nantissement» de la SIX Swiss Exchange SA («contrat-cadre»).

Étant, ou avec, l'Émetteur EFG Financial Products AG, Guernsey Branch («donneur de sûretés») a signé le contrat-cadre le 5 octobre 2012 et par conséquent le donneur de sûretés s'est engagé à garantir la valeur des produits garantis par nantissement en faveur de la SIX Swiss Exchange SA. Les droits en faveur des investisseurs en ce qui concerne la garantie des produits s'apprécient en fonction des dispositions du contrat-cadre. Les conditions de la garantie par nantissement sont résumées dans une feuille d'information de la SIX Swiss Exchange SA disponible à l'adresse «www.six-swiss-exchange.com». Sur demande le contrat-cadre est mis gratuitement à la disposition des investisseurs dans sa version allemande ou sa traduction anglaise par l'Émetteur. Le contrat-cadre peut être réclamé auprès du Lead Manager, Brandschenkestrasse 90, P.O. Box 1686, CH-8027 Zurich (Suisse), via téléphone (+41-(0)58-800 1000*), fax (+41-(0)58-8001010) ou via e-mail (termsheet@efgfp.com).

Les coûts du service assuré par la SIX Swiss Exchange SA pour la garantie par nantissement des produits COSI, qui sont actuellement de 15 points de base (0.15%) de la valeur totale du nantissement ainsi que le coût de l'emprunt du nantissement, peuvent être intégrés dans la détermination du prix d'un produit COSI et de ce fait être supportés par l'investisseur.

Le versement du produit de la réalisation net proportionnel aux investisseurs peut prendre du retard pour des raisons factuelles ou légales.

Si le calcul de la valeur effective d'un produit garanti par nantissement se révèle erroné, la garantie du produit peut se manifester insuffisante.

En plus de la cotation primaire des produits garantis par nantissement à la SIX Swiss Exchange SA, l'Émetteur peut solliciter une cotation secondaire à d'autres bourses. L'ensemble des aspects et événements liés à une cotation secondaire des produits garantis par nantissement sont indépendants au sens du contrat-cadre. En particulier, les événements en rapport avec une cotation secondaire des produits garantis par nantissement, tels que la suspension du Market Making sur une Bourse secondaire ou le retrait de la cote des produits garantis par nantissement d'une Bourse secondaire, ne constituent pas un cas de réalisation aux termes du contrat-cadre. La SIX Swiss Exchange SA est en droit, selon sa propre appréciation, d'annoncer officiellement la survenance d'un cas de réalisation ainsi que l'échéance des produits garantis par nantissement visés par le contrat-cadre dans les pays où la cotation secondaire a lieu ainsi que d'en informer les Bourses secondaires ou d'autres instances.

La valeur effective de ce produit COSI est calculée par la méthode «A (Fair Value)».Plus de détails et d'informations sur les méthodes de calcul sont à votre disposition sur «www.six-swiss-exchange.com».

[redacted]

Pour la distribution en Suisse:

EFG Financial Products AG
Brandschenkestrasse 90,P.O. Box 1686,
8027 Zurich, Suisse
Tél: +41 58 800 1111 termsheet@efgfp.com
www.efgfp.com



Pour la distribution dans l'espace économique européen (EEE):

EFG Financial Products (Europe) GmbH
Goetheplatz 2,
60311 Frankfurt, Allemagne
Tél: +49 69 970 979 900
www.efgfp.de

SUCCURSALES

EFG Financial Products (Europe) GmbH
Succursale de Paris
33 rue François 1er
75008 Paris, France
Tél: +33 (0)1 40 62 79 38
www.efgfp.fr

EFG Financial Products (Europe) GmbH
Sucursal en España
C/ Joaquin Costa 26,
28002 Madrid, Espagne
Tél: +34 (0)91 563 2562
www.efgfp.es

EFG Financial Products (Europe) GmbH
London Branch
100 Wigmore Street,
London W1U 3RN, Royaume-Uni
Tél: +44 (0)207 467 5350
www.efgfp.co.uk



[redacted]



[redacted]